



PACA

LR

Entreprise du groupe

SoGéRe

www.formation-mistral.com

PROGRAMME DE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

CYCLE : Formation initiale

Objectifs :	Porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise Être acteur de la prévention dans l'entreprise
Pré requis :	Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail. <b>Formation accessible aux personnes handicapés sous réserve d'étude de dossier.</b> CFM PACA a mis en place des accès handicapés répondant aux normes en vigueur CFM LR ne propose pas d'accès aux personnes ayant une mobilité réduite.
Encadrement :	Dispensateur de la formation : CFM est une entité habilitée de niveau 1 Qualification du formateur : Titulaire du certificat de « Formateur SST » valide
Effectif & modalité de déroulement :	Groupe de 4 au minimum et de 10 au maximum Durée de 14 heures en présentiel (il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession)
Programme	<b>DOMAINE DE COMPETENCES 1 Intervenir face à une situation d'accident du travail</b>  <b>1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise</b> 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours  <b>2. Protéger de façon adaptée</b> 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même  <b>3. Examiner la victime</b> 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre  <b>4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime</b>

A.FORM//Modèle SST/programmes/SST initiation /26.10.04/20.09.2022

SARL Centre de Formation Mistral LR au capital de 7 622 €  
32 rue Annibal 30150 ROQUEMAURE tél 04.66.39.62.72 fax 04.90.70.81.78  
FP n° 91 30 016 43 30 - SIRET 418 921 300 00020 NACE 8559 A

SARL Centre de formation Mistral PACA au capital de 15 245€  
Zac du Coudoulet Rn7 Sud 84100 Orange. Tel 04.90.70.82.47 – Fax 04.90.70.81.78  
Agrée n°310 – Fpn°93 84 000 50 84 – SIRET 950 013 219 00031 – NACE 8559A

	<p>4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte</p> <p>4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise</p> <p>4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même</p> <p><b>5. Secourir la victime de manière appropriée</b></p> <p>5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer</p> <p>5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques</p> <p>5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin</p> <p><b>DOMAINES DE COMPETENCES 2 Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise</b></p> <p><b>6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise</b></p> <p>6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise</p> <p>6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise</p> <p><b>7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail</b></p> <p>7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées</p> <p>7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels</p> <p><b>8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention</b></p> <p>8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement</p> <p>8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée</p> <p>8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration</p>
Matériel pédagogique nécessaire à la formation des sauveteurs secouristes du travail	Guide des données technique et conduites à tenir INRS Document de référence SST Plan d'intervention + pictogrammes Aide-mémoire SST – Edition INRS ED 4085, obligatoirement remis aux participants.  1 Défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires 1 Lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mannequin RCP adulte</li> <li>- Mannequin RCP enfant</li> <li>- Mannequin RCP nourrisson</li> </ul> Divers matériels pour la réalisation des simulations Matériel d'entretien des mannequins et consommables
Evaluation des SST	Les compétences sont évaluées par le formateur SST en respectant les modalités définies par l'INRS et en utilisant obligatoirement les grilles de certification de la



PACA

LR

Entreprise du groupe

SoGéRe

[www.formation-mistral.com](http://www.formation-mistral.com)

	<p>formation concernée.</p> <p>En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence</p> <p>A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST.</p>
Durée de validité du certificat et maintien des compétences	<p>Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation (sauf dispositions particulières prévues au §4.1.5) et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité (voir annexe §5.1.3) peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.</p> <p>La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.</p> <p>Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.</p>
Equivalence	<p>Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1)</p>